



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral du 22 février 2018, une enquête publique de 15 jours, **du lundi 12 mars 2018 à 13h00 au lundi 26 mars 2018 à 18h00**, est ouverte à la demande de Monsieur Marc-Antoine Guillen, propriétaire du domaine de Villechaise à Loreux, préalable à l'autorisation environnementale de régularisation d'un plan d'eau situé au lieu-dit « Villechaise » sur la commune de Loreux.

Le Préfet de Loir-et-Cher est chargé d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est déposé en mairie de Loreux, où le public pourra le consulter pendant les heures habituelles d'ouverture. Il pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet à la mairie.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné M. Jean-Pierre HOUDRE, proviseur adjoint à la retraite, commissaire-enquêteur titulaire.

Afin de recevoir les observations, les propositions et contre-propositions du public, le commissaire enquêteur siègera à la mairie de Loreux :

- ◆ **mardi 13 mars 2018 de 10h00 à 12h00**
- ◆ **lundi 19 mars 2018 de 16h00 à 18h00**
- ◆ **lundi 26 mars 2018 de 15h00 à 18h00**

Pendant la durée de l'enquête, toute correspondance peut être adressée à M. Jean-Pierre HOUDRE, commissaire-enquêteur titulaire à l'adresse suivante : Mairie de Loreux : 10 route de Romorantin - 41200 Loreux ou à l'adresse électronique suivante : mairie.loreux@wanadoo.fr.

Le dossier d'enquête publique peut être communiqué sur demande aux frais du demandeur à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher (ddt-seb@loir-et-cher.gouv.fr).

A l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la mairie de Loreux, à la Direction Départementale des Territoires de Loir-et-Cher et sur le site internet de la Préfecture de Loir-et-Cher (<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>).